

## Éléments pour votre déclaration

### Coordonnées de votre baby-sitter

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

N° Sécurité sociale : .....

Date de naissance : .....

Lieu de naissance : .....

Salaire versé (hors frais d'agence) : .....

Nombre d'heures effectuées : .....

Salaire horaire : .....

Pour la déclaration de votre baby-sitter, vous avez le choix entre:

- Le Chèque Emploi Service Universel (CESU)
- Le volet emploi de la Prestation d'Accueil Jeune Enfant (PAJE)
- La déclaration URSSAF

\*\*\*\*\*

**FAMILY 64** vous remercie d'avoir fait appel à son service de baby-sitting et espère avoir pu vous satisfaire dans de bonnes conditions.

# Family 64

Agence de baby-sitting



Standard ouvert

8H30 à 12H00 et de 15H00 à 19H30  
Hors dimanches et jours fériés

[www.family64.com](http://www.family64.com)

05 59 15 12 82

**Family 64 SARL** – Capital de 15 000 €

RCS Bayonne 482 504 651

N° SIRET 482 504 651 00035

Siège social : 37 rue Dous Bos – 64600 Anglet

## Éléments pour votre déclaration

### Coordonnées de votre baby-sitter

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

N° Sécurité sociale : .....

Date de naissance : .....

Lieu de naissance : .....

Salaire versé (hors frais d'agence) : .....

Nombre d'heures effectuées : .....

Salaire horaire : .....

Pour la déclaration de votre baby-sitter, vous avez le choix entre:

- Le Chèque Emploi Service Universel (CESU)
- Le volet emploi de la Prestation d'Accueil Jeune Enfant (PAJE)
- La déclaration URSSAF

\*\*\*\*\*

**FAMILY 64** vous remercie d'avoir fait appel à son service de baby-sitting et espère avoir pu vous satisfaire dans de bonnes conditions.

# Family 64

Agence de baby-sitting



Standard ouvert

8H30 à 12H00 et de 15H00 à 19H30  
Hors dimanches et jours fériés

[www.family64.com](http://www.family64.com)

05 59 15 12 82

**Family 64 SARL** – Capital de 15 000 €

RCS Bayonne 482 504 651

N° SIRET 482 504 651 00035

Siège social : 37 rue Dous Bos – 64600 Anglet

## Notre service

**Family 64** est une entreprise mandataire qui se charge exclusivement de mettre en relation la Baby-Sitter avec la famille.

**Family 64 met à votre disposition des baby-sitters qualifiées et expérimentées répondant à vos besoins, dont vous devenez les employeurs légaux.**

**Family 64 ne saurait en aucun cas et aucune façon se substituer aux obligations attachées aux employeurs.**

## Frais d'agence

### Frais d'agence

Garde à l'heure 10 €  
Garde journée 15 €

Bons 10 gardes à l'heure 90 €  
Bons 10 gardes journées 140 €

Forfait sortie d'école 100 €  
(Offre valable pour 3 jours de gardes minimum par semaine avec des jours et heures arrêtés)

**Toute demande effectuée moins de 1 heure avant le début de la garde sera majorée de 3€**

*Pour toute autre prestation, n'hésitez pas à nous consulter. Nous établirons un devis adapté à votre demande*

## Notre service

**Family 64** est une entreprise mandataire qui se charge exclusivement de mettre en relation la Baby-Sitter avec la famille.

**Family 64 met à votre disposition des baby-sitters qualifiées et expérimentées répondant à vos besoins, dont vous devenez les employeurs légaux.**

**Family 64 ne saurait en aucun cas et aucune façon se substituer aux obligations attachées aux employeurs.**

## Frais d'agence

### Frais d'agence

Garde à l'heure 10 €  
Garde journée 15 €

Bons 10 gardes à l'heure 90 €  
Bons 10 gardes journées 140 €

Forfait sortie d'école 100 €  
(Offre valable pour 3 jours de gardes minimum par semaine avec des jours et heures arrêtés)

**Toute demande effectuée moins de 1 heure avant le début de la garde sera majorée de 3€**

*Pour toute autre prestation, n'hésitez pas à nous consulter. Nous établirons un devis adapté à votre demande*

## Salaire des baby-sitters

*Salaires nets hors charges sociales et congés payés inclus*

Toute intervention est enregistrée pour un minimum de 2 heures.

		1 à 3 enfants	4 à 5 enfants
Semaine	Salaire horaire	8,50 €	14,00 €
	Forfait 12 heures	76,00 €	90,00 €
Dimanches Jours fériés	Salaire horaire	11,00 €	18,00 €
	Forfait 12 heures	100,00 €	115,00 €
Majoration pour les nourrissons de moins de 6 mois : 2€/heure			

*Nous vous informons que toute heure entamée est dûe.*

### Indemnités kilométriques

*Si votre Baby-sitter doit transporter vos enfants d'un point à un autre, à votre demande, il vous sera demandé une indemnité kilométrique de **0,50 €/KM***

\*\*\*\*\*

Toute annulation moins d'une heure avant le début de la prestation entraîne une indemnisation des baby-sitters égale à 50% de la prestation d'origine, ainsi que le règlement des frais d'agence.

## Salaire des baby-sitters

*Salaires nets hors charges sociales et congés payés inclus*

Toute intervention est enregistrée pour un minimum de 2 heures.

		1 à 3 enfants	4 à 5 enfants
Semaine	Salaire horaire	8,50 €	14,00 €
	Forfait 12 heures	76,00 €	90,00 €
Dimanches Jours fériés	Salaire horaire	11,00 €	18,00 €
	Forfait 12 heures	100,00 €	115,00 €
Majoration pour les nourrissons de moins de 6 mois : 2€/heure			

*Nous vous informons que toute heure entamée est dûe.*

### Indemnités kilométriques

*Si votre Baby-sitter doit transporter vos enfants d'un point à un autre, à votre demande, il vous sera demandé une indemnité kilométrique de **0,50 €/KM***

\*\*\*\*\*

Toute annulation moins d'une heure avant le début de la prestation entraîne une indemnisation des baby-sitters égale à 50% de la prestation d'origine, ainsi que le règlement des frais d'agence.

## Le baby-sitting chez Family 64

### Notre engagement

Family 64 s'engage à **sélectionner de manière rigoureuse** les baby-sitters que nous vous adressons.

La sélection des baby-sitters s'effectue **après tests et entretiens**, constitution d'un dossier complet et vérifié, **confirmant leurs qualités professionnelles et leurs capacités relationnelles**.

### Mission des baby-sitters

Il s'agit d'une personne de toute confiance *aimant et ayant l'habitude des enfants*.

Le soir, c'est la simple surveillance des enfants.

Le jour, votre baby-sitter s'occupe des enfants à l'exclusion de tous travaux ménagers.

Éveil, jeux, sorties (*uniquement avec votre accord*), bain, préparation des repas des enfants et couchage sont les différentes tâches que vous pouvez confier à votre baby-sitter.

**Important** : les baby-sitters ne sont pas habilités à donner des médicaments à votre enfant.

### Conseils pour le bon déroulement de la garde

- Merci de penser à signaler toute information particulière concernant vos enfants
  - Pensez à donner toutes les consignes à la baby-sitter avant de partir
  - Si la baby-sitter est présente de 12H00 à 13H00 et/ou de 19H00 à 20H00, prévoyez le repas pour la baby-sitter.
- Dans le cas d'un forfait 12 heures de nuit, prévoyez un couchage pour la baby-sitter

« Conformément à l'article 27 de la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant dont nous sommes seuls destinataires ».

## Le baby-sitting chez Family 64

### Notre engagement

Family 64 s'engage à **sélectionner de manière rigoureuse** les baby-sitters que nous vous adressons.

La sélection des baby-sitters s'effectue **après tests et entretiens**, constitution d'un dossier complet et vérifié, **confirmant leurs qualités professionnelles et leurs capacités relationnelles**.

### Mission des baby-sitters

Il s'agit d'une personne de toute confiance *aimant et ayant l'habitude des enfants*.

Le soir, c'est la simple surveillance des enfants.

Le jour, votre baby-sitter s'occupe des enfants à l'exclusion de tous travaux ménagers.

Éveil, jeux, sorties (*uniquement avec votre accord*), bain, préparation des repas des enfants et couchage sont les différentes tâches que vous pouvez confier à votre baby-sitter.

**Important** : les baby-sitters ne sont pas habilités à donner des médicaments à votre enfant.

### Conseils pour le bon déroulement de la garde

- Merci de penser à signaler toute information particulière concernant vos enfants
  - Pensez à donner toutes les consignes à la baby-sitter avant de partir
  - Si la baby-sitter est présente de 12H00 à 13H00 et/ou de 19H00 à 20H00, prévoyez le repas pour la baby-sitter.
- Dans le cas d'un forfait 12 heures de nuit, prévoyez un couchage pour la baby-sitter

« Conformément à l'article 27 de la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant dont nous sommes seuls destinataires ».

## Obligations de l'employeur

**Family 64** est une entreprise mandataire. Elle se charge exclusivement de mettre en relation la Baby-Sitter avec la famille.

L'inscription à l'agence **FAMILY 64** donnera lieu à la signature d'un contrat de mandant, rappelant les conditions générales que nous vous demanderons de nous retourner signé par retour de courrier.

**Family 64 met à votre disposition des prestataires répondant à vos besoins, dont vous devenez les employeurs légaux. Family 64 ne saurait en aucun cas et aucune façon se substituer aux obligations attachées aux employeurs.**

*Sachez que votre personnel dépend de la Convention Collective des Employés de Maison.*

\*\*\*\*\*

### Adresses utiles

**URSSAF** Tél : 05 59 58 02 58  
6 ave Belle Marion  
64600 ANGLET

**CESU** Tél : 0820 86 85 84  
Centre national de traitement du CESU  
3 avenue Etienne Loubet  
42961 ST ETIENNE CEDEX 9

**CAF** Tél : 05 59 44 78 18  
10 ave Mal Foch  
64100 BAYONNE

**Centre Pajemploi** Tél : 0 820 00 7253  
Réseau URSSAF  
43013 LE PUY EN VELAY Cedex

## Obligations de l'employeur

**Family 64** est une entreprise mandataire. Elle se charge exclusivement de mettre en relation la Baby-Sitter avec la famille.

L'inscription à l'agence **FAMILY 64** donnera lieu à la signature d'un contrat de mandant, rappelant les conditions générales que nous vous demanderons de nous retourner signé par retour de courrier.

**Family 64 met à votre disposition des prestataires répondant à vos besoins, dont vous devenez les employeurs légaux. Family 64 ne saurait en aucun cas et aucune façon se substituer aux obligations attachées aux employeurs.**

*Sachez que votre personnel dépend de la Convention Collective des Employés de Maison.*

\*\*\*\*\*

### Adresses utiles

**URSSAF** Tél : 05 59 58 02 58  
6 ave Belle Marion  
64600 ANGLET

**CESU** Tél : 0820 86 85 84  
Centre national de traitement du CESU  
3 avenue Etienne Loubet  
42961 ST ETIENNE CEDEX 9

**CAF** Tél : 05 59 44 78 18  
10 ave Mal Foch  
64100 BAYONNE

**Centre Pajemploi** Tél : 0 820 00 7253  
Réseau URSSAF  
43013 LE PUY EN VELAY Cedex